



Jugement le dimanche

Par Rina

Bonjour

Mon fils est mineur il est en garde à vue et la police m'a
appelé en me disant que il sera jugé ce jour un dimanche est
ce possible ? Pas plus de détails de la police et affaire
pour stup, merci pour vos réponses

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est possible. Ce serait une comparution immédiate prévue à l'article 395 du code de procédure pénale.